



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1711-21

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant, que lors d'une séance tenue le 15 juin 2021, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1711-21 décrétant une dépense de 1 064 647 \$ et un emprunt de 1 064 647 \$ pour des travaux d'éclairage de la voie d'accès du Complexe aquatique et pour la conversion au DEL de l'éclairage public.

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 18 août 2021.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent règlement est également disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 18 août 2021.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques